



Avis d'appel public à la concurrence Commune d'Argentan

Nom et adresse officiels de l'organisme acheteur :

Commune d'Argentan.

Correspondant : M. le Maire

Place du Docteur Couinaud, B.P. 60203,

61 201 Argentan Cedex.

Tel : 02.33.36.40.00

Fax : 02.33.36.52.07

Courriel : affaires.generales@argentan.fr

Adresse internet : <http://www.argentan.fr>

Adresse internet du profil d'acheteur : <http://www.synapse-ouest.com>

Objet du marché : **Achats de vêtements et de chaussures de travail pour la ville d'Argentan.**

Type de marché de fournitures : achat.

L'avis implique l'établissement d'un accord-cadre.

Accord-cadre avec plusieurs opérateurs.

Nombre maximal de participants à l'accord-cadre envisagé : 3.

Caractéristiques principales :

Refus des variantes.

Prestations divisées en lots : oui.

Forme juridique que devra revêtir le groupement d'opérateurs économiques attributaire du marché : l'accord-cadre sera attribué à plusieurs opérateurs économiques (entreprises) se présentant seuls ou en groupement.

Langues pouvant être utilisées dans l'offre ou la candidature : français.

Unité monétaire utilisée, l'euro.

Conditions de participation :

Critères de sélection des candidatures : aptitude à exercer l'activité professionnelle, capacités économiques et financières et capacités techniques et professionnelles des candidats.

Justifications à produire quant aux qualités et capacités du candidat : voir le règlement de la consultation.

La transmission et la vérification des documents de candidatures peuvent être effectuées par le dispositif Marché Public Simplifié sur présentation du numéro de SIRET : NON.

Critères d'attribution : Offre économiquement la plus avantageuse appréciée en fonction des critères énoncés dans le cahier des charges (règlement de la consultation, lettre d'invitation ou document descriptif).

Type de procédure : procédure adaptée.

Date limite de réception des offres : 26 mars 2018 à 12 heures.

Délai minimum de validité des offres : 90 jours à compter de la date limite de réception des offres.

Renseignements complémentaires : l'accord-cadre est passé pour une durée de quatre (4) ans à compter du 1^{er} mai 2018, ou de sa date de notification si elle est postérieure, jusqu'au 30 avril 2022.

Les offres de l'accord-cadre seront jugées en fonction des critères pondérés suivants :

Pour les lots n°1, 3 et 4 :

- Prix : 80 %
- Qualité des produits : 20 %

Pour le lot n°2 :

- Prix : 70 %
- Qualité des produits : 30 %

L'accord-cadre sera attribué à plusieurs opérateurs économiques (entreprises). Ceux-ci seront au nombre de trois (3) par lot, sous réserve d'un nombre suffisant de candidat et d'offre. Les opérateurs économiques, sélectionnés dans l'ordre du classement final, deviendront les prestataires exclusifs de la ville d'Argentan pendant la durée de l'accord-cadre pour les fournitures objet de celui-ci. Ils seront remis en concurrence lors de chaque survenance des besoins.

Une même entreprise peut répondre à un, plusieurs ou l'ensemble des lots.

Les soumissionnaires doivent faire parvenir des échantillons (voir RC et DQE).

Conditions et mode de paiement pour obtenir les documents contractuels et additionnels : Les documents de la consultation sont consultables et téléchargeables gratuitement sur le site www.synapse-ouest.com.

Renseignements relatifs aux lots :

Lot 1 – Vêtements de travail image

Informations complémentaires : montant maximum en euros HT pour la durée de l'accord-cadre : 33 000.

Lot 2 – Chaussures de sécurité « normes ISO 20345/A1 »

Informations complémentaires : montant maximum en euros HT pour la durée de l'accord-cadre : 25 000.

Lot 3 – Vêtements complémentaires

Informations complémentaires : montant maximum en euros HT pour la durée de l'accord-cadre : 50 000.

Lot 4 – Protections individuelles

Informations complémentaires : montant maximum en euros HT pour la durée de l'accord-cadre : 34 000.

Date d'envoi du présent avis à la publication : 22 février 2018.